



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Affiché/Publié le 20/01/2023

ID : 040-214001554-20230118-230118H1358H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 15 janvier 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme ROBERT; Carine DUPUY a donné pouvoir à Mme DARRICAU

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20230118-004

RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION K707

Considérant le portage effectué par la SATEL pour la commune de Linxe sur le projet de la création du lotissement GOUJON,

Considérant la 1^{ère} tranche d'aménagement, parcelle cadastrée section K 604, rétrocédée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2017,

Considérant l'achèvement de la 2^{ème} tranche d'aménagement, parcelle cadastrée section K 707 d'une surface de 9 487 mètres carrés,

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'intégrer dans la voirie et les espaces verts de la commune, la voirie et les espaces verts de la parcelle cadastrée section K 707.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



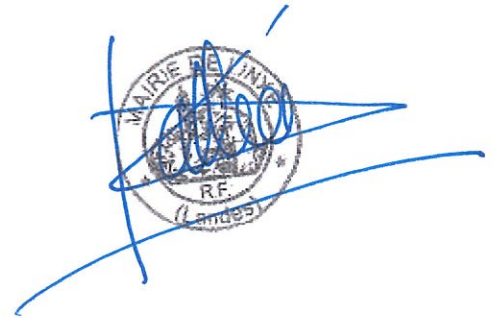
- **APPROUVER** l'intégration des voiries et espaces verts du lotissement GOUJON dans la voirie communale,
- **AUTORISER** monsieur le Maire à signer les actes de rétrocession avec la SATEL
- **AUTORISER** monsieur le Maire à demander le bilan comptable final de l'opération à la SATEL et d'ordonner les écritures comptables afférentes.
- **INSCRIRE** au budget primitif 2023 les dépenses inhérentes à l'entretien de cet espace
-

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 20 janvier 2023

Le secrétaire de séance

Marie DURAN



Thierry GALLEA